



RFSO 1000198610 and RFSO 1000201460
Amendment #7

1. Delete on page 100 to page 102, document 8 – Français and replace with:

: Mikán no. 3049582

Quebec le 17. novembre 1789

Je vous prie de vouloir bien m'envoyer au plus vite Monsieur
 Jean Jacques Lacombe de Montreal
 du 14. par lequel Monsieur Le Comte de
 Callieres me manda que le 13. Les Iroquois
 au nombre d'environ Cent cinquante estoient
 descendus ala Chassepays et a l'Isle St-Jean qui sont
 deux lieux vers le bas de l'Isle de Montreal
 du Coste du bar et qu'ils y avoient presque brulé
 toutes les habitations jusques apres des forêts
 pour faire le feu et leur tour les habitants dont je
 ne scais encore au détail que ce que Monsieur
 Leguonot Curé de la Pointe aux Larmes m'a mandé
 qui estoit que m'estoit venu qu'on devoit aller
 de la Chassepays, qu'aussy tost il avoit envoyé deux
 Compagnies de renfort ala Ruise des Graines
 et detaché un party d'environ 170. Sauvages pour
 aller dans les lieux de ces montagnes s'efforcer
 de les empêcher sur leur retour

Vous voyez Monsieur a quoy nous allons estre
 exposés tous les jours, et en quel estat nous
 sommes en ce pays, si l'on ne m'envoie l'année
 prochaine des secours assez considérables pour
 pouvoir exprimer tout d'un coup la fureur et la



Garder dans laquelle est mardie f...
 pour maintenir ce qui y a de boues on ne peut
 n'estant pas suffisant pour garantir les b...
 que nous avons a offrir et pour faire
 quelque entreprise de construction de...
 Je n'ay point voulu doras... La...
 Monsieur le marquis de... pour y joindre
 ce adieu... qui il suffisoit de le mot...
 dans la... pour qu'il le pue apprendre...
 Suis

Monsieur

Votre tres humble et
 obéissant serviteur
 Etienne Bonnet



DOC 1000198610 et DOC 1000201460
Modification #7

1. Supprimer de la page 100 à la page 102, le document 8 - Français et remplacer par:

: Mikan no. 3049582

Quebec Ce 17. novembre 1789

et vaisseau alloué pour aller à la voile Monsieur
 quand j'ay vu ou dire nouvelle de Montreal
 du 14. par lesquelles Monsieur Le Comandant
 de Callières me manda que le 13. Les Jersquois
 au nombre d'environ Cent cinquante estoient
 descendus à la Chouapee et à l'Isle Jersque qui sont
 deux lieux vers avir le bon de l'Isle de Montreal
 du Costé du bar et qu'ils y avoient presque brûlé
 toutes les habitations jusques auprès des fochers
 par sacage et que tous les habitants d'iceux
 n'estoient encore d'autre détail que ce que Monsieur
 Seguinot Curé de la paroisse aux Bords du Saguenay
 qui estoit qui n'estoit sauvé que deux hommes
 de la Chouapee, qu'aussy tost il avoit envoyé deux
 Compagnies de renfort à la Rivière des Gravies
 et détaché un party d'environ 170. Sauvages pour
 aller dans les montagnes de ce costé
 et les couper sur leur retour

Vous voyez Monsieur à quoy nous allons estre
 exposés tous les jours, et en quel estat nous
 sommes en ce pays, si l'on ne nous envoie l'année
 prochaine des renforts assez considérables pour
 pouvoir exterminer tout d'un coup la peste, et la



Garder dans laquelle est mardie f...
 pour maintenir ce qui est...
 n'estant pas suffisant pour garantir...
 que nous avons a offrir et pour faire
 quelque entreprise de consequence...
 Je nay point voulu doraisier la...
 Monsieur le marquis de...
 Ce adieu...
 dans la...
 Suis
 Monsieur
 Votre tres humble et...
 obissance serviteur
 Etienne Bonnet